

Le 31 mai 2024

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0243

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 mai 2024 et visant à obtenir :

« (...) »

- La liste des barrages de moins de 100 MW appartenant en tout ou en partie à Hydro-Québec, qu'ils soient en opération ou en dormance;
- L'ensemble des analyses et évaluations quant à l'état de décrépitude des équipements de production et de distribution appartenant en tout ou en partie à Hydro-Québec;
- L'état de décrépitude des turbines dans chacune des centrales, en opération ou en dormance, appartenant en tout ou en partie à Hydro-Québec;
- Toute information publique au sujet de l'état de décrépitude des centrales produisant :
 - Moins de 100 MW;
 - Entre 100 MW et 1000 MW;
 - Plus de 1000 MW. »

(Transcription intégrale)

Concernant le premier point de votre demande, vous trouverez ci-après la liste des centrales qui génèrent une puissance installée de moins de 100 MW. Notez que ces centrales appartiennent toutes à Hydro-Québec.

Nom	Bassin versant	Type	Puissance installée (MW)	Active ou en dormance
Chute-des-chats	Outaouais inférieur	Fil de l'eau	92	Active
Rapide-des-Cœurs	Saint-Maurice	Fil de l'eau	76	Active
Chute-Allard	Saint-Maurice	Fil de l'eau	62	Active
Bryson	Outaouais inférieur	Fil de l'eau	61	Active
Rapide-2	Outaouais supérieur	Fil de l'eau	61	Active
Rapide-7	Outaouais supérieur	Réservoir	61	Active
Mercier	Outaouais inférieur	Réservoir	55	Active
Rivière-des-Prairies	Saint-Laurent	Fil de l'eau	54	Active
Hart-Jaune	Manicouagan	Réservoir	51	Active
Chute-Hemmings	Saint-François	Fil de l'eau	29	Active
Lac-Robertson	Véco	Réservoir	22	Active
Sept-Chutes	Sainte-Anne	Fil de l'eau	22	En dormance
Drummondville	Saint-François	Fil de l'eau	16	Active
Saint-Narcisse	Saint-Maurice	Fil de l'eau	15	En dormance
Chute-Bell	Outaouais inférieur	Fil de l'eau	10	En dormance

Mitis-1	Mitis	Fil de l'eau	6	En dormance
Mitis-2	Mitis	Fil de l'eau	4	En dormance

En ce qui concerne les autres points de votre demande, nous constatons que notre organisme ne détient pas de document compilant l'ensemble des renseignements visés. Or, la production de ces renseignements nécessiterait notamment de procéder à la comparaison de données à partir de plusieurs documents se trouvant dans plusieurs systèmes. Suivant l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès), nous ne pouvons donc accéder à cette partie de votre demande.

Au surplus, en raison de la nature même des renseignements demandés sur l'état de santé de nos équipements, tout porte à croire qu'ils pourraient notamment contenir des avis, des analyses, des recommandations, ainsi que des renseignements dont la communication comporterait des enjeux commerciaux ou de sécurité et qui pourraient être traités de manière confidentielle suivant les articles 14, 21, 22, 28.1, 29, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, des milliers de documents sont visés par votre demande. Si vous deviez insister pour obtenir la copie de chaque document, nous nous réservons le droit de faire appel à la Commission d'accès à l'information en application de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès.

Notons au passage que le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit des investissements majeurs au niveau des actifs de distribution, de transport et de production, afin notamment d'améliorer la qualité de service, augmenter la production d'électricité, et avoir toute la puissance dont nous avons besoin pour répondre aux besoins grandissants d'énergie.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.